



Animation SAGE :
 SYMBO - Annexe du Conseil Général, 12 rue Audouin-Dubreuil - 17400 Saint Jean d'Angély,
 Tel : 05 46 26 29 66 Fax : 05 46 26 29 70 - symboutonne@wanadoo.fr

Compte-rendu de la réunion du bureau de la CLE du 20 mars 2009 A 10h à St Julien de l'Escap

Etaients présents

Jean-Yves MARTIN	Président de la CLE	Michel GARNIER	Président du SI Boutonne aval
Jean-Claude SILLON	Vice-président de la CLE	Jean-François LEBOURG	Représentant de la DIREN
Frédéric EMARD	Vice-président de la CLE	Jean -François LUQUET	Représentant de l'ONEMA
Pierre-Olivier AUBOUIN	Représentant de l'APIEEE	François MARTIN	Directeur du service environnement - CG 79
Jack BITEAU	Représentant de l'UFC Que Choisir	Jean-Yves MOIZANT	Président de l'ASA Boutonne
Philippe CHARLES	Président du SMBB	Manuella BROUSSEY	Chargée de mission SAGE

Etaients excusés

Bernard ROCHET	Vice-président de la CLE	Michel GUERIN	Représentant du SYMBO
Colette BALLAND	Conseillère régionale	Michel LACOUTURE	Directeur de l'UNIMA
Pierre DEBORDE	Président du syndicat 4B	Bruno LE ROUX	Représentant de la DISE 79
Bruno DEBOUARD	Représentant de la CCIRS	Johann PERTHUISOT	Représentante de la DISE 17
Delphine ESPALIEU	Représentante de l'Agence de l'eau Adour Garonne	Patrick PETIT- DUBOUSQUET	Directeur de la DER - CG 17

JY. MARTIN ouvre la séance à 10h en accueillant les membres du bureau présents et en indiquant les personnes excusées. Il précise notamment que Mme PERTHUISOT n'a pu se libérer pour cette matinée compte-tenu d'une charge de travail très importante juste avant son départ très prochain pour la DDAF d'Agen. Il souligne la collaboration très riche qui a existé entre elle et la CLE du SAGE Boutonne et regrette son départ.

JY MARTIN présente les courbes de débits de la Boutonne au Moulin de Châtre. Comme il avait été demandé à la précédente réunion, la lisibilité du graphique a été améliorée avec la représentation d'une courbe moyenne depuis 1970, une courbe représentant une année déficitaire (2004-05) et une courbe représentant une année excédentaire (2007-08).

F. MARTIN propose de ne garder sur le graphique que 2 courbes-enveloppes avec les valeurs extrêmes et la courbe de l'année n-1.

JY MARTIN indique que les débits actuels sont très bas par rapport à la moyenne depuis 1970.

M. GARNIER relativise la situation en rappelant qu'un printemps sec ne signifie pas toujours un étiage dramatique.

JF LEBOURG précise que Météofrance a indiqué à la conférence départementale de l'eau des Deux-Sèvres qu'il y avait un déficit de pluviométrie sur le département compris entre 20 et 30% depuis octobre par rapport à la moyenne. Les réserves utiles des sols sont déficitaires de la même manière.

JY MARTIN en profite pour rappeler l'importance de mettre en place et de suivre des indicateurs piézométriques fiables pour caractériser précisément l'état des eaux souterraines du bassin de la Boutonne.

JY MOIZANT rappelle qu'une dizaine de piézomètres sont actuellement installés ou en cours d'installation et il regrette que ces indicateurs ne soient pas plus souvent pris en compte.

1^{er} point à l'ordre du jour : Méthode de travail des commissions

7 commissions

Il est rappelé que la CLE a acté la formation de 7 commissions de travail pour mettre en œuvre le SAGE de la Boutonne : 4 commissions dites thématiques (quantitatif, qualitatif, économie et hydromorphologie) et 3 commissions opérationnelles (suivi du SAGE, révision du SAGE, coordination des projets).

Pour chacune des commissions, un rapporteur membre du bureau de la CLE sera nommé pour faire la synthèse des travaux. Pour la commission « Quantitatif », J. BITEAU a été nommé. Pour la commission « Economie », aucun membre du bureau ne fait partie de la commission, le rapporteur sera donc la chargée de mission.

La fréquence des réunions pour chaque commission sera établie en fonction de l'actualité des dossiers à traiter.

L'objectif de ces travaux sera de formuler des propositions à la CLE plénière qui restera maître de toute décision pour la mise en œuvre du SAGE.

Rôle du bureau

Le bureau de la CLE aura un rôle important dans cette nouvelle phase du SAGE. Il sera chargé du suivi de l'ensemble des travaux des commissions grâce aux synthèses régulières des rapporteurs. Il jouera le rôle de coordonnateur entre les différentes commissions.

Ce sera au bureau que reviendra la charge de définir la feuille de route des groupes de travail, de fixer les objectifs et éventuellement de recadrer les travaux et réorienter les priorités si nécessaire. Enfin, le bureau étudiera les propositions des commissions avant qu'elles ne soient présentées en CLE plénière.

Missions des commissions

Les commissions auront à formuler des avis sur le projet de SDAGE Adour Garonne si les délais le permettent. Elles pourront également proposer des indicateurs de suivi de la mise en œuvre du SAGE à intégrer au tableau de bord.

Missions du groupe Quantitatif :

- Suivre l'étude sur les volumes prélevables et proposer à la CLE un DCR avant le 11 mai 2009 et un volume prélevable d'ici le 30 juin 2009 (mesure 1.1 et 1.2)

Concernant ce point particulier, PO AUBOUIN demande qu'un débat soit également prévu sur les débits d'alerte.

P. CHARLES indique que les débits de la Boutonne chutent actuellement alors qu'aucun prélèvement pour l'irrigation n'est effectué. Il rappelle également que les services de MétéoFrance prévoient une augmentation du nombre de jours consécutifs sans pluie.

JY MARTIN indique effectivement que le nombre de jours sans pluie risque d'augmenter alors que le pouvoir tampon de la vallée a très nettement diminué depuis de nombreuses années. Ces 2 phénomènes concourent à l'apparition d'étiages d'autant plus sévères.

JY MOIZANT s'interroge sur la façon dont il faut revoir le DCR : faut-il le modifier pour tenir compte du changement climatique ou pour protéger les milieux ? Par ailleurs, il estime qu'il serait bon de prendre l'arrêté de manœuvre des vannes rapidement vu les chutes des débits dans la rivière. Il estime que cet arrêté permettrait de protéger les dernières zones humides encore présentes sur le bassin.

F. EMARD répond qu'il faut effectivement tenir les niveaux les plus hauts possible mais que l'arrêté de manœuvre n'a pas encore été pris. Il explique que la période pour prendre cet arrêté n'est pas facile à définir car si une pluviométrie importante arrive dans les prochains jours, les ouvrages devront être à nouveau manœuvrés. Par ailleurs, F. EMARD indique que de nombreuses demandes affluent une fois que les vannes sont fermées pour aller les rouvrir ponctuellement, le temps de planter quelques hectares par endroit.

M. GARNIER en profite pour rappeler que 3 réunions ont déjà eu lieu à Tonny Boutonne car certains exploitants demandent une baisse du niveau de la Boutonne à cause de certaines parcelles basses qui n'ont pu être exploitées durant les 3 dernières années.

F. EMARD estime que si le débit de la Boutonne est supérieur à 2 m³/s, une baisse de niveaux due à une manœuvre de vanne peut être récupérée en 2 jours. Il rappelle également que le volume retenu grâce aux ouvrages n'est pas totalement mobilisable.

M. GARNIER précise que les derniers remembrements qui ont eu lieu sur certaines zones n'ont pas tenu compte de l'hydraulique, ce qui engendre aujourd'hui des problèmes d'inondation de certaines parcelles en période de hautes eaux.

PO AUBOUIN s'inquiète de la façon dont sera appliqué le DCR.

P. CHARLES indique que la définition du volume prélevable ne sera pas facile. Il rappelle que la CLE du SAGE Sèvre Niortaise a refusé de se saisir de ce dossier. Par ailleurs, il s'interroge sur l'incidence réelle de la nappe de l'Infratoarcien sur le débit au moulin de Châtre et demande si le syndicat 4B ne devrait pas assurer une gestion différenciée de cette ressource spécifique.

JY MARTIN précise qu'il n'est pas possible de comparer le cas du marais Poitevin avec celui de la Boutonne pour cette problématique particulière.

JY MOIZANT s'inquiète du nombre de participants à la commission « Quantitatif » et se demande si un groupe aussi important pourra travailler dans de bonnes conditions.

JY MARTIN indique qu'il est important d'impliquer tous ceux qui souhaitent travailler sur le sujet. Toutefois, il est clair que si la méthode ne donne pas satisfaction, il faudra revoir la composition du groupe, et éventuellement créer des sous-commissions.

PO AUBOUIN est d'accord sur ce point. Il accepte d'ouvrir la discussion mais ne veut pas arriver à un forum incapable de produire quelque proposition.

- Suivre la mise en place de l'organisme unique sur le bassin (mesure 1.11)
- Mettre en place le Plan de Gestion de la Rareté de l'Eau (mesure 1.1)
- Proposer des indicateurs de gestion et les suivre (échelles limnimétriques, piézomètres, débitmètres intermédiaires...) (mesures 1.22 à 1.24)
- Proposer des débits d'objectifs à la station hydrométrique de St Jean (mesure 1.6)
- Suivre l'étude ACTéon - CEMAGREF
- Suivre les projets de retenues de substitution.

Missions du groupe Qualitatif :

- Elaborer un programme d'action de lutte contre les pollutions diffuses (mesure 2b.8)

P. CHARLES indique qu'il existe différents zonages (programme Re-Sources, Natura 2000...) où les MAE (Mesures Agro-Environnementales) pourront être mises en place. Si aucun zonage spécifique n'existe sur certains endroits, les agriculteurs ne pourront pas prétendre à ces MAE. Il estime que le

SYMBO couvre un territoire idéal pour délimiter un zonage global afin de permettre à tous les agriculteurs du bassin de pouvoir bénéficier des MAE, et notamment de la MAE désirrigation.

JC SILLON indique que les zonages actuels sont très souvent localisés autour des captages pour l'eau potable.

JY MOIZANT regrette qu'on ne privilégie trop la protection des captages par rapport à la protection globale du bassin.

JY MARTIN demande si la CLE ne pourrait pas globaliser ces demandes de MAE.

P. CHARLES indique qu'il faut un maître d'ouvrage pour se porter candidat, la CLE n'ayant pas de personnalité juridique, elle ne peut pas être ce maître d'ouvrage global. Il précise qu'il faudrait mieux une structure ayant compétence sur l'ensemble du bassin de la Boutonne.

JY MARTIN demande si le SYMBO pourrait être cette structure. F. EMARD répond que les statuts du syndicat le permettraient.

- Suivre la mise en place des réseaux de mesure qualité dans le cadre de la DCE (mesure 2b.20)
- Organiser ou participer à l'organisation de journée de sensibilisation sur l'usage des phyto et sur les bonnes pratiques (mesure 2b.19)

Actuellement, la communication est principalement coordonnée par les chambres d'agriculture.

JY MARTIN demande que toutes actions mises en place soient communiquées à la CLE.

JF LEBOURG rappelle par ailleurs l'existence d'un plan régional de réduction des pesticides porté par la DRAF. Il estime que la CLE a un rôle important de relai à jouer.

PO AUBOUIN estime qu'il serait important que la CLE soit au courant des actions déjà menées et qu'il conviendrait de définir ensemble ce qui peut être impulsé par la commission.

JY MARTIN propose que soient collectées les informations sur les actions de communication et propose que la CLE soit un outil de coordination entre tous les partenaires. Notamment, il propose que les « alertes agricoles » soient communiquées à la CLE régulièrement.

PO AUBOUIN trouve intéressant que la CLE suive l'évolution des cultures et des pratiques sur le terrain.

- Suivre le dossier des réhabilitations de décharges avec le CG 17 (mesure 2b.17)

PO AUBOUIN demande que des contrôles plus sévères soient réalisés sur les décharges et souhaitent étendre le travail de la commission aux Deux-Sèvres. Il estime que certaines décharges dites réhabilitées continuent généralement de polluer.

F. MARTIN rappelle que les opérations de réhabilitation de décharges sont menées avec le plus de sérieux possible.

JY MARTIN rappelle qu'au moment de la décentralisation, la gestion des déchets a été donnée aux Départements et que certains s'en sont désengagés au profit des collectivités locales. Mais il estime que les choses s'améliorent maintenant, notamment avec les plans départementaux de valorisation des déchets.

Missions de la commission Hydromorphologie :

- Suivre l'étude hydromorphologique de la Boutonne 79

P. CHARLES précise qu'une consultation des bureaux d'études est en cours pour mener cette étude hydromorphologique. L'étude portera sur la Belle et la Boutonne jusqu'au pont de la Loge et éventuellement (selon les réponses issues de la consultation) sur la Béronne et la Bellesébonne.

- Suivre la mise en place du programme Migrateurs (mesures 3.31 et 3.34)

JC SILLON rappelle qu'une chargée de mission travaille actuellement à l'EPTB Charente sur ce programme.

- Etablir un recueil de principe pour une gestion concertée des ouvrages (mesure 3.21)

Missions de la commission Economie :

- Suivre l'étude ACTéon-CEMAGREF
- Faire le bilan des investissements (publics et privés) et de leurs impacts sur le bassin, proposer des indicateurs pour le tableau de bord (mesure 4.6)
- Réaliser l'évaluation économique du SAGE lors de sa révision

PO AUBOUIN demande des précisions sur ces missions.

JY MARTIN indique qu'il s'agira de voir l'impact des projets structurants du bassin, et notamment le bienfondé de certains gros projets.

JY MOIZANT indique que les résultats concernant le bienfondé économique des projets de retenues de substitution sont connus mais craint qu'ils ne conviennent pas à certains. Il estime qu'il faudrait faire une telle analyse également sur la mise en place des MAE.

PO AUBOUIN estime que la CLE devrait se faire une idée grâce à la présentation de toutes les études qui ont été faites sur le sujet.

JY MARTIN indique que cette commission devra effectivement connaître tous les éléments économiques pour avoir une vision transversale des projets.

PO AUBOUIN souhaite avoir une présentation des études sur le bienfondé des différentes cultures. Il estime qu'il faut s'appropriier les données existantes.

JY MOIZANT est d'accord pour présenter les études de son projet de retenues mais demande à ce que les éléments présentés ne soient pas repris contre lui.

JY MARTIN rappelle que le SAGE a été adopté de manière plus sereine et souhaite que les travaux continuent dans cet esprit.

M. GARNIER fait remarquer que si on présente aux agriculteurs des plantes capables de développer leurs revenus, ils seront sans doute prêts à les cultiver.

Missions de la commission Révision du SAGE :

- Rédiger le règlement du SAGE avant 2011
- Lancer la révision du SAGE (mise à jour des différentes phases de l'élaboration du SAGE)
- Etudier spécifiquement le nouveau SDAGE pour intégrer ses orientations dans le SAGE

PO AUBOUIN demande de débroussailler ce travail et de le lancer rapidement.

JY MARTIN rappelle qu'il est nécessaire de fixer les priorités d'action. Les 3 dossiers prioritaires sont la définition du volume prélevable, la désignation de l'organisme unique et la rédaction du règlement du SAGE. Il demande que les structures partenaires désignent rapidement des représentants dans chacune des commissions pour lancer les travaux rapidement.

Missions de la commission Suivi du SAGE :

- Renseigner les premiers indicateurs définis en 2006 pour un TBO avant octobre 2009
- Mettre à jour la liste d'indicateurs en collectant les propositions des autres commissions
- Mettre en place les flux de données entre les différents partenaires
- Organiser un plan de communication efficace pour sensibiliser tous les partenaires à une bonne gestion de la ressource.

Missions de la commission Coordination :

- Veiller à ce que les projets localisés sur le bassin tiennent compte des enjeux et des objectifs du SAGE :
 - o Suivre le projet Natura 2000
 - o Suivre la mise en place du programme Re-Sources

P. CHARLES rappelle le programme de suivi des captages prioritaires suite au grenelle de l'environnement. Une dizaine est située sur la Boutonne 79.

2^{ème} point à l'ordre du jour : Bilan de la réunion des commissions Quantitatif et Economie du 19/02/09

JY MARTIN rappelle que les 2 commissions Quantitatif et Economie se sont réunies le 19 février dernier en raison de l'urgence des travaux sur la détermination du volume prélevable et sur la proposition d'un DCR.

J. BITEAU, rapporteur de la commission Quantitatif, a rédigé une synthèse de la réunion. Elle est distribuée aux membres du bureau.

Lors de cette réunion, les principes réglementaires pour déterminer le volume prélevable avant le 30 juin 2009 ont été rappelés par Mme PERTHUISOT.

Ensuite, des précisions ont été apportées quant à l'étude menée par l'EPTB Charente pour obtenir les éléments techniques sur le volume prélevable, sachant que la proposition finale reviendra à la CLE. Cette étude est commandée par l'Agence de l'eau et la DIREN Poitou-Charentes. Elle reprend les principales méthodologies utilisées dans les précédentes études (PGE Charente, BRGM, nouveaux PGE Adour Garonne). La réunion suivante du comité technique de cette étude est prévue pour la fin du mois de mars. Elle sera notamment l'occasion de réfléchir sur le DCR au moulin de Châtre. Une première proposition est de fixer le DCR à un débit évitant toute rupture d'écoulement sur le cours principal de la Boutonne.

A l'issue de cette réunion du 19/02/09, l'étude ACTéon-CEMAGREF a été présentée. Elle traite de l'impact économique d'une réduction des prélèvements agricoles sur tous les usages (AEP, tourisme, activités récréatives, industrie, populiculture, agriculture, ostréiculture, milieux...) Aucun résultat chiffré n'a encore été proposé car les modèles ne sont pas calés assez finement. L'étude se poursuivra en 2009.

La prochaine réunion de la commission Quantitatif est prévue pour le 31 mars 2009.

JY MARTIN remercie J. BITEAU pour ce compte-rendu très clair.

JY MOIZANT souhaiterait apporter une modification à la synthèse présentée concernant la phrase « le DCR ne correspond plus à 400 l/s ». Il estime que cette affirmation est trop vindicative. En effet, quand on mesure 400 l/s au moulin de Châtre, il existe toujours une activité biologique dans la Boutonne. Il estime qu'à ce débit, la vie piscicole est préservée dans la Boutonne mais peut-être pas dans les affluents.

Il remarque que la priorité des années 70 était d'évacuer l'eau le plus rapidement possible. Les résultats de cette stratégie sont remarquables aujourd'hui puisque l'eau ne reste plus sur le bassin. Il faudrait maintenant pouvoir la retenir au contraire.

Les membres du bureau s'accordent à dire que le pouvoir tampon de la vallée est devenu quasi-inexistant.

Il est important de rappeler que les conclusions de l'étude ACTéon-CEMAGREF montrent que l'outil de tarification n'est pas très adapté à la structure locale pour diminuer les prélèvements agricoles.

P. CHARLES souligne la qualité du travail de synthèse réalisé par J. BITEAU.

PO AUBOUIN demande la programmation des réunions pour chacune des commissions pour que les partenaires puissent s'inscrire.

Il est répondu qu'il sera difficile de prévoir dès à présent les premières réunions de chaque commission compte-tenu de l'ampleur du travail demandé par certains dossiers particulièrement urgents. JY MARTIN indique que les dates seront calées dès que possible.

3^{ème} point à l'ordre du jour : Dossiers soumis à déclaration au titre de la loi sur l'eau

Maintenant que le SAGE est approuvé, la CLE peut rendre des avis sur tous les dossiers du territoire soumis à autorisation au titre de la loi sur l'eau. Concernant ceux soumis à déclaration, la CLE doit en être systématiquement informée.

Il est proposé de tenir à la disposition des membres du bureau les études d'incidences des projets soumis à déclaration. Compte-tenu de la charge de travail supplémentaire, il n'est pas prévu d'en faire une étude systématique. Ne seront étudiés que les dossiers soumis à déclaration et recevant un avis négatif de la part de l'administration.

En revanche, les projets soumis à autorisation seront toujours analysés en détail.

A ce jour, un dossier relatif à la réalisation d'un lotissement sur la commune de Bords est parvenu pour information à la CLE. Il correspond à une déclaration au titre de la loi sur l'eau pour un rejet d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol, la surface totale du projet étant comprise entre 1 et 20 ha. Le dossier est disponible à l'annexe du conseil général de St Jean d'Y.

Questions diverses

Pour information, JF LEBOURG indique qu'une étude est en cours, sous la maîtrise d'ouvrage de l'agence de l'eau Adour Garonne, sur les coûts éventuellement disproportionnés à dépenser sur le site de Rhodia pour atteindre le bon état de la Légère.

Une visite de la plateforme de Melle (usines Rhodia et Danisco) est proposée aux membres du bureau de la CLE le vendredi 17 avril 2009. Le rendez-vous est fixé à 9h sur place. A l'ordre du jour seront abordés :

- la présentation des activités,
- le bilan de la situation environnementale,
- une visite de la plateforme,
- des échanges et des questions.

Un repas viendra clore cette matinée.

Une réunion du bureau de la CLE devait suivre cette visite mais elle sera finalement reportée au vendredi 24 avril 2009 à 10h à l'annexe du conseil général de St Jean d'Angély.

JY MARTIN lève la séance à 12h05. Il remercie les membres du bureau pour leur participation active.

Le Président de la CLE

Jean-Yves MARTIN